



## COMMUNE DE WEMMEL

### Conseil communal Jeudi 25 février 2010

#### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

**Présents :** Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique (à partir du point 1), échevins, Belgrado Louis, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltincx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, Mme Moreau Jacqueline, Verbist (à partir du point 1), De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme Luykx Johanna, secrétaire

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé A L'UNANIMITE.

#### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du budget communal pour l'exercice 2010 -

Le président commente ce point à partir d'une présentation Powerpoint. M. De Lille demande à obtenir le document relatif aux investissements pour les années 2011-2012, qui a été présenté et abordé lors du collège du 24 février.

Un vote par article est demandé pour les articles suivants :

**762 124 48** : Manifestations culturelles : 14 voix pour, 7 contre (Mme Van Baden, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et De Lille) et 2 abstentions (Mme Moreau et Stubbe)

**764 124 12** : Infrastructures sportives : amendement en vue de scinder le montant initial de 10.000 euros en 01 (Zijp) et 02 (Stadion) ; cet amendement est approuvé par 18 voix pour, 2 contre (Mme Van Cauwenbergh et Coomans de Brachène) et 3 abstentions (Andries, Stubbe et Noltincx).

**761 322 01** : Soutien à la jeunesse : amendement introduit par M. Van Steenkiste en vue d'augmenter le montant à 6.000 euros au lieu de 3000 euros. Vote sur l'augmentation du montant : 8 voix pour (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt,

Mme Van Baden, Mme Moreau et Belgrado), 8 contre (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Dewell, Mme Govaere-Laurent, Mme Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène et Noltinx) et 7 abstentions (Mertens, Verbist, Galluccio, Mme Sarels, De Lille, Stubbe et Mme Van der Straeten). L'amendement est rejeté.

**762 744 51** : Achat de panneaux : 12 voix pour, 6 contre (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et Mme Van Baden) et 5 abstentions (Mertens, Verbist, Galluccio, De Lille et Stubbe).

Vote sur la note financière en général :

Service extraordinaire : par 11 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Vander Straeten, Belgrado, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenbergh, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell et Mme Sarels) et 12 abstentions (Mertens, Verbist, Galluccio, De Lille, Stubbe, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden et Mme Moreau).

Service ordinaire : par 11 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Vander Straeten, Belgrado, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenbergh, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell et Mme Sarels) et 12 abstentions (Mertens, Verbist, Galluccio, De Lille, Stubbe, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Mme Van Baden et Mme Moreau).

Vote sur la note de gestion : par 11 voix pour (Carpriau, Andries, Van Langenhove, Mme Vander Straeten, Belgrado, Noltinx, Coomans de Brachène, Mme Van Cauwenbergh, Mme Govaere-Laurent, Mme Dewell et Mme Sarels), 10 contre (Mertens, Verbist, Galluccio, De Lille, Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et Mme Van Baden) et 2 abstentions (Stubbe et Mme Moreau).

2. Prise de connaissance et approbation du budget 2010 du CPAS :  
Le président du CPAS, M. Geurts, commente le budget.  
Est approuvé par 17 voix pour, 6 abstentions (Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, Mme Lucia Van Baden).
3. Approbation du budget de l'Asbl Wemmel Sport :  
Le président de l'Asbl Wemmel Sport, M. Van Steenkiste, commente le budget.  
Est approuvé par 18 voix pour, 1 contre (Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise) et 4 abstentions (Carpriau Bernard, Noltinx Didier, Coomans de Brachène Thierry, Mme Dewell Nathalie).
4. Approbation du budget 2010 de l'Asbl Pro Humanitate :  
Le président de l'Asbl Pro Humanitate, M. Coomans de Brachène, commente le budget.  
Est approuvé A L'UNANIMITE.
5. Approbation du budget de la zone de police AMOW :  
Le président commente le budget de la zone de police AMOW.  
Est approuvé par 15 voix pour, 5 contre (Mertens Roger, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Verbist Eugène, De Lille Robert) et 3 abstentions (Carpriau Bernard, Noltinx Didier, Stubbe Alain).

Monsieur Belgrado quitte la séance.

6. Taxe pour la délivrance de pièces administratives – adaptation : approuvée A L'UNANIMITE.

Monsieur Belgrado réintègre la séance.

7. Modification de la composition de la cellule communale de sécurité :  
Le bourgmestre commente ce point.  
Est approuvée A L'UNANIMITE
8. Approbation du Plan général de secours et d'intervention (modèle digital – voir site portail de la province du Brabant flamand) :  
Le bourgmestre commente ce point.  
Est approuvé A L'UNANIMITE.
9. Décoration florale 2010 - 2012 de la commune :  
M. Vander Voorde commente ce point.  
Est approuvée par 20 voix pour et 3 abstentions (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise).
10. Constitution d'une commission du Conseil communal pour l'urbanisme :  
Le président commente ce point. Les conseillers suivants sont présentés par leurs fractions respectives :  
Pour LB : Mme Van Cauwenbergh, Mme Dewell  
Pour KARTEL M. De Visscher  
Pour IC Mme Sarels  
Mme Van Baden (Vlaams Belang) : voix consultative  
M. Van Steenkiste introduit un amendement à cette proposition, selon lequel cette commission cessera d'exister lorsque le plan communal de structure en matière d'urbanisme aura été définitivement approuvé.  
Le président procède au vote sur cet amendement : 6 voix pour (Vander Voorde, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et Mme Van Baden), 14 contre et 3 abstentions (Mme Van der Straeten, Mme Moreau, Belgrado)  
Le vote concernant la constitution et le règlement :  
Est approuvé par 11 voix pour, 8 contre (Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Verhasselt Jan, Stevaert Tony, De Visscher Raf, Vansteenkiste Walter, De Lille Robert, Mme Lucia Van Baden) et 4 abstentions (Galluccio Roberto, Mme Moreau Jacqueline, Verbist Eugène, Stubbe Alain).

**Point introduit par le conseiller M. Van Steenkiste :**

11. Arrêt provisoire du plan communal de structure en matière d'urbanisme (point ajouté en application de l'article 22 du décret communal) :  
M. Van Steenkiste commente ce point. Les remarques formulées lors du conseil de janvier 2010 ont été intégrées dans le plan communal de structure en matière d'urbanisme.  
Est approuvé par 13 voix pour, 8 contre (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Sarels Jeannine, Mme Dewell Nathalie) et 2 abstentions (Galluccio Roberto, Verbist Eugène).

**QUESTIONS ORALES :**

CONSEILLER VAN BADEN

-----

Pose une question sur l'ouverture éventuelle de 2 magasins de nuit. Elle trouve cette perspective regrettable.

Le bourgmestre répond qu'étant donné que nous vivons dans une démocratie, une telle initiative ne peut être interdite ; en revanche, elle est soumise à des conditions financières strictes.

#### CONSEILLER STUBBE

-----

- Fait référence à la circulation sur le ring et l'A12, qui provoque des nuisances sonores et de la pollution. Il demande à ce qu'il soit procédé à une mesure de ces nuisances et demande à ce que ces problèmes soient étudiés. Il propose d'ériger un mur antibruit.  
L'échevin Vander Voorde répond qu'un tel mur a été demandé en 2003 et en 2007, mais que rien n'a encore été prévu.  
L'échevin Mertens affirme que ce n'est pas la commune qui décide de ce dossier.
- Déclare qu'à la piscine du Zijp, les faux plafonds sont en très mauvais état et représentent un danger pour les enfants qui vont nager.  
L'école sera contactée.

#### CONSEILLER VAN STEENKISTE

-----

- Fait référence à l'organisation du concert du 14 février et fait remarquer que de nombreuses personnes figuraient sur la liste d'attente.  
Il estime qu'il n'est pas acceptable que tout le monde n'a pas été informé de l'événement en même temps.  
Le bourgmestre répond qu'une solution à ce problème sera recherchée.
- Evoque le rendez-vous du bourgmestre avec le Ministre G. Bourgeois et demande si une date a été convenue pour la création d'un conseil de la culture.  
Le bourgmestre répond qu'aucun délai n'a été fixé.
- Déclare qu'il trouve l'agenda culturel très intéressant, mais ne comprend pas pourquoi le bourgmestre ferait étalage de sa vie privée au Congo.  
Le bourgmestre répond qu'il estime utile de porter à la connaissance du public des expériences intéressantes que lui et son épouse ont vécues.

#### CONSEILLER DE VISSCHER

-----

- Demande l'état d'avancement du projet de la Maison des jeunes.  
Le bourgmestre explique qu'il s'agit ici d'un effet de dominos.  
Le Cercle Laermans doit déménager au Zijp, l'académie de musique doit déménager également.  
Il confirme que l'on y travaille.
- Fait référence au règlement sur le soutien logistique et fait remarquer que pour telle association, le bus ne peut pas partir un vendredi soir alors qu'il peut le faire pour une autre association.  
Le bourgmestre réplique que lorsque les chauffeurs conduisent le vendredi en journée, il est dangereux qu'ils entreprennent encore un long trajet le soir.  
Le conseiller Van Steenkiste demande si une association qui doit louer un bus peut recevoir une aide financière de la commune.

#### CONSEILLER BELGRADO

-----

Adresse ses remerciements à l'échevin de l'environnement et au SAVU pour l'approche des nombreux cas de mortalité des poissons.

CONSEILLER COOMANS de BRACHENE

- 
- Demande qui est responsable de l'entretien du bois de jeu.  
L'échevin Vander Voorde répond que la commune a dans le passé refusé de reprendre le bois de jeu pour 1 euro.  
L'administration des routes du Brabant flamand est responsable.

### **SEANCE A HUIS-CLOS**

Mme Luykx, secrétaire communale, quitte la séance et M. Verdoodt Wim intervient en tant que secrétaire faisant fonction.

12. Mise à la pension du Secrétaire communal : prise de connaissance par 22 voix pour et 1 abstention

Mme Luykx réintègre la séance.

13. Nomination statutaire du chef de service de la cellule affaires internes (A1a-A3a) – approuvée par 19 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 26 mars 2010

Wemmel, le 2 mars 2010

Par délégation :  
La Secrétaire  
(s) Mme J. LUYKX

Le Président  
(s) B. CARPRIAU